

28 août 2015

Le rythme de croissance des dépenses remboursées reste soutenu

Les données présentées ci-dessous sont des données en date de remboursement.

En cumul à fin juillet 2015, un peu plus de 4,8 milliards d'euros ont été remboursés dans le cadre de l'Ondam soit une évolution de +3,1%. La croissance des remboursements de soins de ville (2,3 Md€) corrigée des jours ouvrés (hormis les IJ), est très soutenue : +5,4% depuis le début de l'année (vs +4,0 % fin 2014), alors que celles des établissements (2,5Md€) est plus atone : +1,1%.

Ce fort rythme de croissance des soins de ville reflète – pour 1,6 point – un fort rattrapage de liquidation des soins de 2014 sur quasiment l'ensemble des postes. Outre cet effet, la dynamique résulte toujours principalement :

- de l'évolution du poste médicaments sous l'effet de la dispensation des nouveaux médicaments contre l'hépatite C ;
- d'une évolution de l'accroissement des consommateurs qui repart à la hausse : +2,2% (+1,1% à fin 2014) en lien avec l'épidémie de grippe de ce début d'année 2015 et l'évolution de la population protégée qui marque une légère reprise : +0,8% (+0,5% à fin 2014).

FORTE DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION DES HONORAIRES MÉDICAUX ET DENTAIRES

Les **honoraires médicaux et dentaires** (707 M€) sont en forte hausse : +6,6% (+4,4 % fin 2014).

La progression élevée des remboursements de **généralistes** (+8,5%) est principalement engendrée par la fin du rattrapage des versements de nouvelles rémunérations (forfaits de médecin traitant et majoration pour personnes âgées). L'évolution des remboursements de **consultations de généralistes** progressent de +3,3% (+1,0 % à fin 2014) en relation avec la forte activité épidémique de début 2015.

Les dépenses des **spécialistes** évoluent de +6,2 % (+3,8 % fin 2014). Le rythme d'évolution des actes techniques observé sur la période : +6,5% (+3,2% fin 2014) résulte de la croissance du remboursement des actes réalisés tant en cabinets libéraux (+6,4%) que de ceux effectués en cliniques privées (+6,6%).

Les remboursements des **dentistes** évoluent de +4,8%.

LES PRESCRIPTIONS, PRINCIPAL POSTE DE DEPENSES DE SOINS DE VILLE

Les **prescriptions** (1,3 Md€) constituent plus de la moitié des soins de ville, en hausse de +6,9% par rapport au sept premiers mois de l'année 2014.

La forte dynamique du poste **médicaments** (+7,0%) est portée par les remboursements au titre de la rétrocession

hospitalière : +60,0%, sous l'effet notamment de la dispensation des nouveaux médicaments contre l'hépatite C. Toutefois, le fort rythme d'évolution de ces remboursements s'atténue depuis le début de l'année. Hors rétrocession, la croissance des remboursements est assez faible : + 0,7% (-0,1 % à fin 2014).

La **LPP et les produits d'origine humaine** évoluent de +7,5% (+4,2 % à fin 2014) avec notamment une reprise liée au traitement de l'apnée du sommeil (+15,5%).

La croissance des remboursements de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux**, toujours très dynamique, s'établit à +4,3% (+5,5 % à fin 2014). Le rythme d'évolution reste important pour les infirmiers (+4,7%) et s'atténue pour les masseurs-kinésithérapeutes (+3,7 %).

La **biologie** progresse de +0,4 % (+0,6 % fin 2014).

Au titre des **autres prestations**, les dépenses de **transports** évoluent de +6,5 % (+1,7 % à fin 2014).

Les dépenses **d'indemnités journalières** décroissent très fortement -4,9 % (+4,5 % à fin 2014). Cette rupture de tendance s'explique notamment par la mise en place du décret n°2015-01 du 2 février 2015 relatif au calcul des prestations en espèces versées aux assurés du RSI, conditionnant ces prestations à un minimum de revenu (10% du plafond annuel de la sécurité sociale). Ainsi les montants versés aux auto-entrepreneurs depuis le début de l'année sont en très net retrait -38,4 % (+20,8 % fin 2014), et ne représentant plus que 9,4% de la dépense (- 5,4 points par rapport à fin 2014).

LES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS

Les versements estimés au titre des dépenses des **établissements publics** progressent de +1,1 %. Cette faible évolution résulte d'une régularisation exceptionnelle, en 2014, liée changement de méthode de répartition des dotations hospitalières inter-régimes. Hors cet effet, l'évolution tendancielle est plutôt de l'ordre de 3,7%.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** évoluent de +5,5 % (-0,6 % fin 2014). Parmi ces dépenses, le poste principal relève de l'Objectif des Dépenses en Médecine Chirurgie Obstétrique (ODMCO) ; il progresse de +3,9% (+1,1 % fin 2014).

Les remboursements relatifs aux soins de suite et de réadaptation évoluent de +13,2% (-2,3 % à fin 2014). S'agissant des dépenses de psychiatrie, elles évoluent de +18,3% (-6,1 % à fin 2014).

Au titre des dépenses des **établissements du secteur médico-social**, les versements estimés augmentent de +0,7% (dont -0,1 % pour le secteur personnes âgées et +3,3 % pour le secteur personnes handicapées).

Tableau : Evolution des dépenses remboursées à fin juillet 2015

RSI – France entière – tous risques En million d'euros	Dépenses brutes juillet 2015	Taux de croissance à fin juillet 2015			
		PCAP	PCAP-CJO ⁽¹⁾	ACM	ACM-CJO ⁽¹⁾
Soins de Ville (hors contrats)	2 255,0	4,7%	5,4%	4,9%	4,9%
Honoraires médicaux et dentaires	706,8	5,9%	6,6%	5,1%	5,1%
Dont Généralistes	189,9	7,8%	8,5%	6,4%	6,4%
<i>dont consultations généralistes</i>	122,2	2,6%	3,3%	2,7%	2,7%
Dont Spécialistes	380,4	5,5%	6,2%	4,8%	4,8%
<i>dont consultations spécialistes</i>	74,2	2,0%	2,7%	1,6%	1,6%
<i>dont actes techniques</i>	270,7	5,7%	6,5%	5,1%	5,1%
Dont Dentistes	131,3	4,1%	4,8%	4,1%	4,1%
Prescriptions	1 297,8	5,1%	5,9%	5,1%	5,1%
Produits de santé	894,4	6,4%	7,1%	6,4%	6,4%
Médicaments	726,8	6,3%	7,0%	6,3%	6,3%
<i>officine</i>	612,0	0,0%	0,7%	0,0%	0,0%
<i>rétrocession</i>	114,9	59,3%	60,0%	68,2%	68,2%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	167,6	6,8%	7,5%	6,2%	6,2%
Auxiliaires médicaux	297,3	3,6%	4,3%	4,3%	4,3%
<i>dont infirmiers</i>	169,9	4,0%	4,7%	4,2%	4,2%
<i>dont masseurs-kinésithérapeutes</i>	104,5	3,0%	3,7%	4,4%	4,4%
Biologie	106,1	-0,2%	0,4%	0,3%	0,3%
Autres prestations ⁽²⁾	110,1	5,8%	6,5%	4,0%	4,0%
Dont frais de transport des malades	105,8	5,8%	6,5%	4,1%	4,1%
Indemnités journalières maladie	140,3	-4,9%	-4,9%	-1,0%	-1,0%
Etablissements de santé ⁽³⁾	2 490,5	1,0%	1,1%	3,8%	3,8%
Etablissements sanitaires publics	1 678,4	0,1%	0,1%	4,8%	4,8%
Etablissements sanitaires privés	443,8	4,8%	5,5%	2,9%	2,9%
Dont ODMCO	363,0	3,2%	3,9%	2,3%	2,3%
Dont OQN Soins de Suite et de Réadaptation	61,1	12,5%	13,2%	6,6%	6,6%
Dont OQN Psychiatrie	13,0	17,5%	18,3%	2,8%	2,8%
Etablissements médico-sociaux (champ OGD)	368,3	0,7%	0,7%	0,9%	0,9%
Dont personnes âgées	233,9	-0,1%	-0,1%	-0,2%	-0,2%
Dont personnes handicapées	124,1	3,3%	3,3%	3,5%	3,5%
Contribution Fonds d'Intervention Régional	81,4	2,1%	2,1%	1,3%	1,3%
Soins à l'étranger hors versement CLEISS	3,3	22,6%	22,6%	6,0%	6,0%
Total sur champ ONDAM	4 830,2	2,7%	3,1%	4,3%	4,3%
Prestations en espèces maternité	90,4	-3,9%	-3,9%	-1,8%	-1,8%

(1) Corrigé des jours ouvrés excepté pour les Indemnités journalières et les établissements de santé publics et médico-sociaux

(2) Transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour 2013 et 2014

Source : RSI / SARDE + données brutes comptables du RSI relatives aux forfaits/dotations globales transmises par la CNAMTS